

**DEPARTEMENT DE LA
CHARENTE MARITIME**

**ARRONDISSEMENT
DE ROCHFORT**

CANTON DE ROYAN

COMMUNE DE ROYAN

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

n° 00.033

L'An Deux Mille, le 30 mars à 18 h 30 le Conseil Municipal, légalement convoqué s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Philippe MOST, Maire.

DATE DE CONVOCATION

DATE D'AFFICHAGE

22 MARS 2000

22 MARS 2000

ETAIENT PRESENTS : MM. MOST, LE GUEUT, HUGENDOBLER, BENOIT, Mmes MONTRON, GEOFFROY, MM. GAVEN, BOISNARD, CARRIE, Adjoints

MM. ANGIBAUD, BUJARD, CAMPAGNE, CAU, CHABANEAU, COASSIN, DENIS, DONZIER, GERMA, Melle ISENDICK, Mmes LECOMTE-RULLIER, MARTIN, MM. MONNARD, MUSSETTI, Mme PELTIER, MM. POTENNEC, QUENTIN, SIMONNET, Conseillers

ETAIENT REPRESENTES : M. BOURGEOIS représenté par M. DENIS
M. DINDINAUD représenté par MME LECOMTE-RULLIER
M. MALBOIS représenté par Mme GEOFFROY
M. MERLE représenté par M. CAMPAGNE

ABSENTS - EXCUSES : M. CANDAU, MME BARRAUD-DUCHERON

Nombre de Conseillers
en exercice : 33
Nombre de Présents : 27
Nombre de Votants : 31

Mademoiselle ISENDICK a été élue secrétaire de séance.

OBJET : **CONVENTION DE MANDAT AVEC LA SEMDAS POUR LA RENOVATION ET LA MISE AUX NORMES DU MARCHE CENTRAL DE ROYAN**

VOTE : 4 ABSTENTIONS
UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES

La Ville de ROYAN a engagé depuis plusieurs années une réflexion sur le dossier du Marché Central, qui constitue une réelle priorité d'aménagement compte tenu des multiples implications de cet équipement dans la vie économique du centre ville de ROYAN.

La rénovation du marché présente aujourd'hui un aspect incontournable et impératif. La Ville doit engager la mise aux normes de l'équipement, mais aussi des travaux pour assurer la pérennité et la sécurité du bâtiment.

Différentes analyses ont été conduites par un groupe de travail appelé à élaborer les conditions de la réhabilitation du bâtiment et de sa mise aux normes européennes. Cette étape a ainsi permis d'associer, lors de réunions préparatoires, les utilisateurs et des personnalités compétentes.

Ces démarches ont abouti à l'élaboration d'un pré-programme de l'opération. Les aménagements prévus répondent à la nécessité de reprendre :

- Le clos et couvert (fondations, structure, façades, toiture),
- L'intérieur du marché (réseaux, sols, mise aux normes des bancs, portes principales),
- Les bancs extérieurs.

De plus, il est nécessaire de prévoir les conditions du fonctionnement provisoire du marché à proximité du site, pendant les travaux (structure provisoire, déplacement, installation...).

A cet effet, et compte tenu de la complexité de l'opération, la Ville souhaite déléguer la maîtrise d'ouvrage publique à la Société d'Economie Mixte pour le Développement de l'Aunis et de la Saintonge (SEMDAS) domiciliée 67 cours de l'Europe à ROYAN.

Il convient donc d'approuver la convention de mandat jointe à la présente.

LE CONSEIL MUNICIPAL

- OUI l'exposé du RAPPORTEUR,
- VU la loi n° 83.597 du 07 juillet 1983
- VU les dispositions de l'article R.321-20 du Code de l'Urbanisme
- VU le projet de convention de mandat
- APRES en avoir délibéré,

D E C I D E

- de confier par un mandat la maîtrise d'ouvrage pour la rénovation et de la mise aux normes du Marché Central de ROYAN, à la Société d'Economie Mixte pour le Développement de l'Aunis et de la Saintonge (SEMDAS), conformément aux dispositions prévues par la convention de mandat annexée à la présente,
- d'autoriser Monsieur le Maire à effectuer toutes démarches nécessaires à l'obtention des subventions susceptibles d'être alouées dans le cadre de cette opération,
- d'autoriser Monsieur le Maire ou Monsieur le Premier Adjoint agissant par délégation, à signer la convention de mandat précitée.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits,
Ont signé au Registre les Membres présents,

Pour le Maire,
Le Premier Adjoint,
H. LE GUEUT

Certifié Exécutoire
Compte-tenu de l'accomplissement
des formalités légales
le 5 avril 2000
Certifié Conforme
Mairie de Royan
Par délégation du Maire,
Le Secrétaire Général Adjoint,

H. THOMAS